



Exercice Budgétaire : 2023

Fonction :

Direction : DIRFI

Thème : C01.04 Finances

Objet : Décision Modificative du Budget Principal 2023 de la Région des Hauts-de-France

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 5 octobre 2023, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable des régions (M57),

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

DECIDE

Par 109 « Pour », 40 « Contre », 12 « Abstention »

D'approuver la Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2023 équilibrée section par section, tant en recettes qu'en dépenses, dont le montant global s'élève à 20 750 000 € en crédits de paiement et conformément au document comptable joint en annexe à la présente délibération.

Présents (135) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Bruno BILDE, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAU, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Eric DELHAYE, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy

DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héroïse DHALLUIN, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Eric DONNAY, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur André GENELLE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

Pouvoirs donnés (34) : Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Madame Aurore COLSON donne pouvoir à Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES, Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Eric DURAND donne pouvoir à Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Chanez HERBANNE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY donne pouvoir à Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur Fulvio LUZI, Monsieur Olivier PLANQUE donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur André GENELLE.

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS donne pouvoir à Madame Valérie SIX, Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE.

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Madame Fatima MASSAU, Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Madame Edith VARET, Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Marie-Christine DURIEZ donne pouvoir à Madame Émilie BOMMART, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET, Monsieur Christopher SZCZUREK donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Philippe THÉVENIAUD donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Philippe TORRE donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER.

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Thomas HUTIN donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Benjamin LUCAS donne pouvoir à Madame Katy VUYLSTEKER.

Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alexandre OUIZILLE donne pouvoir à Monsieur Serge MARCELLAK.

N'ont pas participé au vote (8) : Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Bruno BILDE, Monsieur Cédric BRUN, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Denis PYPE.

Absente (1) : Madame Catherine QUIGNON.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 059-200053742-20231005-DM202301556-BF



A handwritten signature in blue ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical line on the left side.

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellés	Gestion Pluriannuelle	Gestion annuelle	
			Dépenses	Recettes
Rubrique 90 "Opérations ventilées"				
900	Services généraux			
9005	Gestion des fonds européens			
902	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	-3 000 000,00	2 250 000,00	
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs			
904	Santé et action sociale (hors RSA)			
905	Aménagement des territoires et habitat			
906	Action économique	65 000 000,00	16 500 000,00	
907	Environnement			
908	Transports			
909	(fonction en réserve)			
Rubrique 92 "Opérations non ventilées"				
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations			
923	Dettes et autres opérations financières			23 535 586,00
925	Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)			
926	Transferts entre les sections			
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"				
950	Dépenses imprévues			
951	Virement de la section de fonctionnement (recettes)			-4 785 586,00
954	Produits des cessions d'immobilisation			
Solde d'exécution reporté				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
TOTAL		62 000 000,00	18 750 000,00	18 750 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellés	Gestion Pluriannuelle	Gestion annuelle (y.c RAR N-1)	
			Dépenses	Recettes
Rubrique 93 "Services ventilés"				
930	Services généraux			
9305	Gestion des fonds européens			
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 585 586,00	6 785 586,00	2 000 000,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs			
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)			
935	Aménagement des territoires et habitat			
936	Action économique			
937	Environnement			
938	Transports			
939	(fonction en réserve)			
Rubrique 94 "Services communs non ventilés"				
940	Impositions directes			
941	Autres impôts et taxes			
942	Dotations et participations			
943	Opérations financières			
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (dépenses)			
945	Provisions et autres opérations mixtes			
946	Transferts entre les sections			
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"				
952	Dépenses imprévues			
953	Virement à la section d'investissement (dépenses)		-4 785 586,00	
Solde d'exécution reporté				
002	Résultat de fonctionnement reporté			
TOTAL		2 585 586,00	2 000 000,00	2 000 000,00

TOTAUX GENERAUX		64 585 586,00	20 750 000,00	20 750 000,00
------------------------	--	----------------------	----------------------	----------------------

Rapport de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023

Préparé par l'exécutif régional et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée et traduit de facto les choix arrêtés par cette même assemblée. Le Budget Primitif 2023 a été adopté le 9 décembre 2023, complété et modifié par le vote d'un Budget supplémentaire le 22 juin 2023

Il vous est proposé d'adopter la Décision Modificative n°1 (DM1) afin de :

- prendre en compte l'impact de faits externes imposés par l'Etat à la Région (hausse de +1.5% de la valeur du point d'indice et revalorisation des barèmes 2023 des bourses de formation dans le secteur sanitaire et sociale),
- procéder à plusieurs ajustements dans la politique économique de la Région Hauts-de-France compte tenu de l'état d'avancement des projets (fonds de soutien émeutes et Fonds Entertainment notamment).

Globalement, les **ajustements de dépenses réelles** proposés à cette DM s'élèvent à **+25.54 M€ en CP** (+18.75 M€ en CP d'investissement et +6.79 M€ en CP de fonctionnement) et à **+64.59 M€ en autorisations pluriannuelles** (+62 M€ en AP et +2.59 M€ en AE).

En recettes, les ajustements (hors emprunt) s'élèvent à **+2 M€** en recettes de fonctionnement.

I. Les ajustements en section de fonctionnement

➤ **Des recettes réelles de Fonctionnement revalorisées à hauteur de +2 M€** au titre de la régularisation d'encaissements sur la restauration et l'hébergement dans les lycées (tarifications inchangées).

➤ **Des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de +6.79 M€ en CP et +2.59 M€ en AE.**

▪ Les bourses des formations sanitaires et sociales : +2.59 M€ en CP et en AE

Une revalorisation à hauteur de +6,2 % à compter de la rentrée de septembre 2023 a été actée par deux arrêtés du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui dépassent les prévisions initiales du BP 2023 et s'imposent à la Région sans faculté de modulation ni compensation à date.

▪ Lycées : -1.6 M€ en CP

Le calcul définitif de la dotation globale de fonctionnement pour 2023 au regard des effectifs définitifs des lycées permet une réorientation partielle de crédits sur la même politique destinée à couvrir une partie de l'impact de la hausse de +1,5% du point d'indice sur la masse salariale des lycées (cf. ci-dessous)

▪ Ressources humaines : +5.8 M€ en CP pour les agents des lycées

A la suite des annonces du ministre de la transformation et de la fonction publique, plusieurs mesures de revalorisation des salaires des agents ont été décidées : augmentation générale du point d'indice dès juillet 2023 (+1.5%) et une mesure spécifique « bas de grille » pour les trois grades de la catégorie C et les deux premiers grades de la catégorie B, qui a pour objet que de rétablir la progressivité de la grille en partant de l'indice minimum de traitement 361.

Si l'augmentation sera absorbée par les crédits de masse salariale déjà votés au BP 2023 en ce qui concerne les agents des services centraux et des ports, un besoin complémentaire de crédits pour les agents des lycées est nécessaire compte tenu de l'impact total estimé des mesures. Le besoin DM net de crédits s'élève ainsi à 5.8 M€.

II. Les ajustements en section d'investissement :

➤ Des dépenses réelles d'investissement en hausse de +18.75 M€ en CP et +62 M€ en AP

▪ Des augmentations de dépenses à hauteur de +22,75 M€ en CP et +65 M€ en AP structurées comme suit :

- +15 M€ en CP et 60 M€ en AP dans le cadre de la participation régionale à la création d'une usine de batteries à Dunkerque par la start-up française VERKOR.
- +2,75 M€ en CP sur l'enseignement supérieur pour des grands projets qui pourraient arriver d'ici fin d'année.
- +4M€ de CP pour la souscription régionale au Fonds Entertainment. A noter que le besoin brut est de 8 M€ mais la moitié est financée par redéploiement des crédits sur les dispositifs de développement économique.
- +1 M€ en CP et 5 M€ en AP pour le fond de soutien aux violences urbaines. L'objectif de cette aide est d'apporter un soutien rapide et ponctuel à la trésorerie des entreprises, faisant l'objet d'une fermeture temporaire et/ou d'une dégradation de leur local et/ou de leur matériel, suite aux violences urbaines qui ont démarré le 27 juin 2023. Il s'agit particulièrement de permettre la reconstitution du stock dégradé, de réaliser les travaux de réfection à l'identique et de remplacer du matériel dégradé. La délibération n°2023.01588 du 6 juillet 2023 a acté le financement de ce fond à hauteur de 5M€ en AP et CP. 4 M€ en CP seront financés par redéploiement des CP sur les politiques de développement économiques. Le reste à financer fait l'objet de la présente DM.

▪ Des propositions de diminution de crédits pour -4 M€ en CP et -3 M€ en AP compte tenu de l'ajustement des besoins:

- -4 M€ en CP sur les équipements pédagogiques dans les lycées compte tenu de l'actualisation du besoin et des marchés en cours.
- - 3 M€ d'AP sur la maintenance programmée des lycées publics compte tenu de l'actualisation du rythme des projets sur l'amélioration du cadre de vie 2023.

III. Synthèse du budget après DM1 2023.

CR HAUTS DE FRANCE - Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)

en €	Exercice 2023					Evolutions/BP+BS	
	BP	BS + RAR N-1	BP + BS +RAR 2023**	Projet DM n°1	BP + BS +DM 2023**	en %	en M€
FONCTIONNEMENT*							
Recettes	2 965,32	29,53	2 994,85	2,00	2 996,85	0,07%	2,00
Dépenses	2 721,26	34,41	2 755,67	6,79	2 762,45	0,25%	6,79
Epargne brute	244,06	-2,80	239,18	-4,79	234,40	-2,00%	-4,79
<i>Taux d'épargne brute</i>	8,23%		7,99%		7,82%		
INVESTISSEMENT*							
Recettes hors dette	665,02	22,20	687,22	0,00	687,22	0,00%	0,00
Dépenses hors dette	1 229,11	4,03	1 233,14	18,75	1 251,89	1,52%	18,75
Remboursement capital dette***	181,02	-2,80	178,21	0,00	178,21	0,00%	0,00
Epargne nette	63,05	0,00	60,97	-4,79	56,18	-7,85%	-4,79
<i>Taux d'épargne nette</i>	2,13%		2,04%		1,87%		
Resultat 2022 (avant financement des RAR en investissement)		27,69	27,69		27,69		
Emprunt	501,04	-43,77	457,27	23,54	480,80	5,15%	23,54
Encours de la dette****	3 510,55		3 469,59		3 493,13	0,68%	23,54
Capacité dynamique de désendettement (CDD)	14,38		14,51		14,90		

* dépenses et recettes réelles

** hors reprise du résultat

*** hors 16449

**** sur la base d'un encours de la dette au 31/12/2022 de 3 190 535 035,34 € (hors 167 et 168)